



Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, votons !  

SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 02/09/2021

à Mme la Directrice Académique du Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : préavis de grève

Mme la Directrice Académique,

Par ce courrier, le SNUipp-FSU 81 vous notifie le dépôt d'un préavis de grève pour la période allant du 23 septembre 2021 au 8 juillet 2022 couvrant l'ensemble des personnels de l'éducation dans les établissements du premier degré du Tarn pour leur permettre d'exprimer d'une part leur exigence de l'attribution des moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements du premier degré et d'autre part l'amélioration de leurs conditions de travail, à savoir :

- dégeler immédiatement la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, augmenter les salaires sur la base du SMIC à 1800 euros, attribuer 50 points d'indices pour rattraper les années de gel et abroger le jour de carence ;
- maintenir un service public de qualité sur l'ensemble du département ;
- obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements du premier degré à savoir aucune classe dans les écoles du Tarn ne dépassant 25 élèves, 20 élèves dans les REP, CAPE, écoles en zone montagne et rural isolé, et dans les écoles de 2 et 3 classes ;
- refuser les fusions d'écoles afin de préserver des structures de petites tailles et la spécificité de l'école maternelle ;
- développer l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- avoir un nombre de TR permettant d'une part le remplacement systématique des enseignants en cas d'absence et d'autre part des départs massifs en formation continue ;
- reconstituer les antennes RASED ;
- généraliser les postes de Plus de maîtres que de classes ;
- améliorer les conditions de travail des enseignants, notamment en donnant plus de souplesse à l'octroi et l'organisation des temps partiels et disponibilités ;
- respecter la professionnalité des enseignants et leur liberté pédagogique ;
- supprimer les promotions au mérite qui mettent en concurrence les personnels et mettre en place un avancement de carrière identique pour tous et toutes, au rythme le plus rapide ;
- reconnaître le métier d'AVS en les recrutant sous statut de fonctionnaire, à temps plein ;

Ce courrier fait suite à l'alerte sociale que nous avons déposé le 02 septembre 2021 et pour laquelle vous n'avez pas souhaité nous rencontrer, comme le prévoit pourtant le décret 2018-1246 du 1^{er} décembre 2008.

Soyez assurée, Mme la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU 81,

Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul, Valérie Clerc, Thomas Verdier